



Crédit immobilier après séparation

Par Axonais60

Mon amie est séparée depuis 2 ans, elle ne peut plus payer le crédit de la maison qu'elle n'habite plus, plus son loyer actuel. Monsieur est dans la maison seul. Sera-t-elle redevable de la moitié du crédit lors de la vente de la maison ?

Bonjour et merci marques de politesse
CG du forum

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Avez-vous lu les réponses déjà données ?

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/divorce/separation-des-biens/sortir-de-l-indivision-t34717.html]https://www.forum-juridique.net/famille/divorce/separation-des-biens/sortir-de-l-indivision-t34717.html[/url]

Puisqu'ils ne sont pas mariés, ils sont en indivision sur ce bien.

D'autre part ils sont solidaires du crédit, et l'organisme prêteur peut réclamer le paiement des échéances à tout moment à l'un ou à l'autre. En cas d'impayé, la maison sera saisie, vendue aux enchères et si le prix ne couvre pas le capital restant dû, il faudra continuer à le rembourser.

Votre amie peut obtenir une indemnité d'occupation de la part de son ex. Elle peut l'exiger sur les 5 dernières années. C'est la meilleure solution pour permettre de continuer à payer le crédit et à envisager la revente de ce bien.

Si le bien est vendu dans des conditions "normales", sa part sera réduite du montant du crédit qu'elle n'aura pas payé... S'il est vendu aux enchères, elle n'en tirera peut être rien du tout.... ou pire: une dette résiduelle.